

Note 2011 / 5

Le Prix Ramsar pour la Conservation des zones humides 2012

Le Secrétariat de la Convention relative aux zones humides (Ramsar, Iran, 1971) présente ses compliments à la Mission permanente de... et a l'honneur de se référer à ce qui suit:

Le Prix Ramsar pour la conservation des zones humides a été créé en 1996 par l'adoption de la Résolution VI.18 par la 6e Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971), dans le but de reconnaître et de rendre hommage aux réalisations de personnes, d'organisations et de gouvernements du monde entier dans le domaine de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides. A ce jour, il a été décerné quatre fois à l'occasion de sessions de la Conférence des Parties contractantes (1999, 2002, 2005 et 2008). L'information relative à ces éditions du Prix Ramsar et aux lauréats est disponible sur le site Internet de la Convention : <http://www.ramsar.org/Prix-Ramsar/>.

Le Prix Ramsar sera décerné pour la cinquième fois lors de la cérémonie d'ouverture de la 11^e Session de la Conférence des Parties contractantes (Bucarest, Roumanie, 19 juin 2012). Trois prix seront attribués, chacun étant accompagné du Prix spécial Evian de 10'000 USD généreusement offert par le Groupe Danone, dans le cadre du soutien à la Convention.

Par sa décision SC41-9, le Comité permanent a remercié le Groupe Danone, donateur du Prix spécial Évian qui accompagne le Prix Ramsar pour la conservation des zones humides depuis la COP7 en 1999, approuve les critères et procédures d'attribution et d'éligibilité des candidats au Prix. Celui-ci sera attribué dans les catégories suivantes : « Gestion », « Science des zones humides » et « Education ».

Le Secrétariat de la Convention a le plaisir d'envoyer ci-joint un document contenant les « Critères et procédure » pour le Prix Ramsar 2012, ainsi qu'un formulaire de nomination.

Les nominations doivent obligatoirement être soumises dans une seule des trois catégories susmentionnées. Ces informations sont également disponibles sur le site Internet de la Convention: <http://www.ramsar.org/Prix-Ramsar/>. **Le délai de réception des nominations a été fixé au 31 mai 2011, dernier délai.**

Le Secrétariat serait reconnaissant aux Parties contractantes de leur aide en vue de disséminer les informations relatives au Prix Ramsar aux institutions appropriées, de manière à encourager la nomination de candidats de valeur.

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides serait reconnaissant de voir le contenu de la présente note porté à l'attention des autorités nationales compétentes et saisit cette occasion pour renouveler à la Mission permanente de... l'assurance de sa plus haute considération.

Gland, le 24 février 2011

Annexe : Critères et procédure & formulaire